



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## maladies du bétail

Question écrite n° 48603

### Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la fièvre catarrhale ovine. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de faire face à la reprise de l'activité virale.

### Texte de la réponse

Compte tenu de l'évolution de la situation épizootique de la fièvre catarrhale ovine (FCO), pour 2009, le ministère chargé de l'agriculture a décidé, en concertation avec les organisations professionnelles, la mise en oeuvre d'une vaccination obligatoire et simultanée de l'ensemble des ruminants domestiques pour les deux sérotypes 1 et 8 durant la période hivernale, entre décembre et avril, seul moyen réellement efficace de maîtriser cette épizootie. La campagne générale de vaccination a débuté le 15 décembre 2008. Les débats et expertises collectives scientifiques ont montré que la vaccination de masse est à l'heure actuelle le seul moyen efficace de lutte contre cette maladie vectorielle, qui provoque des signes cliniques marqués chez les ruminants, notamment des baisses de production laitière, des amaigrissements et des avortements, qui peuvent aller jusqu'à la mort. Il est indispensable que la réalisation de la campagne de vaccination soit menée à bien et que les objectifs sanitaires poursuivis soient atteints. La non-vaccination de quelques troupeaux pourrait compromettre la protection collective du cheptel attendue de cette campagne nationale. La date de fin de la campagne de vaccination prévue était le 30 avril 2009. Les préfets ont pu, compte tenu de spécificités locales, repousser cette date jusqu'au 30 juin 2009. Une très forte proportion du cheptel (espèces et sérotypes confondus) est aujourd'hui valablement vaccinée. Cependant, des disparités sont constatées selon les départements. Les préfets sont chargés de s'assurer que toutes les opérations de vaccination des animaux soient achevées avant la date d'échéance. L'ensemble des acteurs concernés est également mobilisé pour rappeler que la vaccination de masse constitue le seul moyen efficace pour lutter contre la FCO. Au-delà de cette campagne de vaccination, il faut préparer l'avenir. Aussi, trois groupes de travail ont été organisés par la direction générale de l'alimentation. L'un traite de la stratégie vaccinale à mettre en oeuvre pour 2010, le second étudie les suites à donner au rapport Guéné, notamment en ce qui concerne la réalisation de la vaccination, et le troisième s'attache à définir une stratégie à mettre en oeuvre en cas d'apparition d'un nouveau sérotype. Un premier foyer de FCO du sérotype 1 en 2009 a été observé en la Haute-Saône, confirmant une reprise de l'activité virale en France. Le laboratoire national de référence a confirmé le 29 avril 2009 la présence du sérotype 1 sur un alpage. Ce résultat a conduit à une modification des zones réglementées, desquelles seuls les animaux vaccinés peuvent sortir. Par ailleurs, le dispositif de surveillance de la maladie sur le territoire est adapté à la nouvelle situation épidémiologique et à la vaccination. Son objectif est de détecter précocement une éventuelle progression du sérotype 1 et l'apparition éventuelle d'un nouveau sérotype sur le territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48603

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 mai 2009, page 4432

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6404